

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi 14 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Catherine LECHEVALLIER (P à M. BESOMBES), Thierry TOLOS (P à M. Pas. CHRETIEN), Raphaël CHAUVOIS (P à M. Pat. CHRETIEN), Yves MESLÉ (P à Mme SEGAUD CASTEX) ;

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

AFFAIRES FONCIERES – CESSION D'UN BIEN COMMUNAL – PAVILLON DU KIEFFER

DEL20200914_10

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Votants : 29

Pour : 23

Contre :

Abstentions : 6

Rapporteur : M. Pas. Chrétien – Vu en commission des finances le 10 septembre 2020

Le conseil municipal a voté lors de sa réunion du 29 juin 2020 le déclassement de la maison d'habitation du stade Kieffer située 85 avenue du Gal Leclerc en vue de sa cession.

Ce bien, qui comprend un pavillon de 73,94 m2, un garage et une remise sur un terrain de 582 m2 (parcelles AK n°220p1 et AK n°233p1), a été estimé par le service des Domaines à hauteur de 138 000 € avec une marge de négociation de 10%.

La Ville a reçu une offre au prix de la part de M. Gaëtan MARIE et Mme Gaëlle BLONDEAU, résidant 10 Allée des Bergeronnettes, à Ouistreham. Cette offre a été acceptée.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité avec 6 abstentions¹, la cession du pavillon du stade Kieffer et du terrain attenant au profit de M. Gaëtan MARIE et Mme Gaëlle BLONDEAU, pour un montant de 138 000 € net vendeur, la Ville s'engageant à prendre à sa charge la clôture de la parcelle, et d'autoriser le Maire à signer toutes pièces à cet effet.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le **18 SEP. 2020**
Certifiée exécutoire le

¹ Mmes Börner et Segaud Castex (+ le pouvoir de M. Meslé) et MM Nourry et Pat. Chrétien (+ le pouvoir de M. Chauvois).